est-ce le même l'avez vous

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 28-5-60 051917

8ème année n° 15 me

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

5ème Edition nº 4 27 Mai 1960

ARBRES FRUITIERS A PEPINS (Zones V et VI)

A la suite des pluies récentes, une extension de la Tavelure est possible ainsi que nous l'avions indiqué dans notre note du 9 mai. C'est pourquoi nous pensons que l'exécution d'un traitement doit être réalisé dès réception du présent avis. Ce traitement est à effectuer avec une Bouillie sulfocalcique ou un Soufre micronisé dans les vergers de pommiers envahis par l'Oïdium.

La température n'est pas encore favorable au développement du Carpocapse.

Par contre, une extension des pullulations de pucerons est probable. L'association à la Bouillie anticryptogamique d'un ester phosphorique ou d'un insecticide systémique sera utile dans la plupart des situations.

VIGNE Aveyron - Lozère

A la suite des pluies récentes, le Mildiou peut s'installer dans le vignoble aveyronnais.

L'exécution d'un traitement est indispensable aussi bien dans la vallée du Tarn que dans la vallée du Lot et dans la région de Marcillac.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

P320

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.